

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

Xème LEGISLATURE

**QUESTION D'ACTUALITE POSEE PAR MONSIEUR LE
DEPUTE IBA DER THIAM AU GOUVERNEMENT
SUR LE PARCOURS ADMINISTRATIF DES INVESTISSEURS**

Monsieur le Ministre,

Le parcours administratif des investisseurs au Sénégal est passé, de 1998-1999 à 2002 de 495 à 563 jours.

Par quelles mesures, le Gouvernement entend-il corriger cette situation qui pourrait décourager d'éventuels investisseurs ?

Cette information qui figure dans le Journal de l'Economie du 20 Juin 2002 vient d'être portée à la connaissance de l'opinion par le Bulletin d'Informations économiques de la Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie de la Région de Dakar, dans son numéro 513, couvrant la période du 27 Juin au 4 Juillet 2002. Cette carence des services administratifs peut constituer un goulot d'étranglement sérieux au moment où le Chef de l'Etat vient de lancer un appel public à nos partenaires taiwanais à venir investir dans notre pays. Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il promouvoir pour remédier à cette situation ?